



# AFFECTATIONS SUR DES POSTES HORS METROPOLE de catégorie C CAP des 15 et 16 mars 2017

## La déclaration liminaire

La DGFIP, ses missions et ses agents, à l'instar de toute la Fonction Publique, font l'objet d'attaques incessantes depuis plus de 10 ans.

Depuis 2002, ce sont plus de 35 000 postes qui ont été supprimés à la DGFIP.

Depuis la fusion DGI/DGCP, les fermetures des trésoreries de proximité s'accroissent, comme les fusions des SIP et des SIE, le regroupement des SPF, la création des PCR, le transfert de l'enregistrement, les fusions de RAN et la retenue à la source programmée pour 2018... la liste est longue.

Le gouvernement Valls a imposé aux trois versants de la Fonction Publique le protocole PPCR qui permet à terme d'aligner les carrières, les grilles de rémunérations et les parcours professionnels, pour faciliter les passerelles entre ministères et entre versants au plan régional et son pendant en terme de rémunération le RIFSEEP.

**Comme dans l'ensemble de la Fonction Publique, c'est la casse de la DGFIP qui est à l'ordre du jour : des pans entiers de missions sont supprimés, externalisés, le maillage territorial de notre administration est en cours de démantèlement et l'accès au service public est remis en cause.**

RGPP, MAP, Lignes Directrices... les politiques s'enchaînent, changent de nom mais le but poursuivi est toujours le même depuis plus de 10 ans: supprimer des dizaines de milliers d'emplois et réduire l'action publique.

La CGT Finances Publiques propose d'autres orientations, d'autres choix de société, fondés sur le progrès social, la justice, le service public aux citoyens et la reconnaissance de l'investissement des personnels des Finances Publiques. La CGT défend une vision du service public qui part des besoins sociaux et pas des règles budgétaires.

**Parce que nous voulons pouvoir remplir pleinement nos missions de services publics, il est indispensable que nous disposions des moyens humains, logistiques et réglementaires à la hauteur des besoins de nos usagers. Cela passe par :**

- ▶ Le renforcement de nos missions publiques, du Statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers ;
- ▶ L'abandon du projet de prélèvement à la source et des restructurations ;
- ▶ Des créations d'emplois statutaires et un nouveau plan de titularisation et de déprécarisation ;
- ▶ L'augmentation du pouvoir d'achat qui passe nécessairement par une nouvelle et immédiate de la revalorisation de la valeur du point ;
- ▶ De véritables améliorations de carrière pour tous, qui appellent bien d'autres mesures que le protocole PPCR ;
- ▶ L'abandon du RIFSEEP et de toute forme de modulation des régimes indemnitaires ;
- ▶ Le maintien et le renforcement d'une action sociale de haut niveau au niveau ministériel et interministériel ;
- ▶ La mise en oeuvre d'une politique de rééquilibrage de la fiscalité entre les ménages et les entreprises, et de réels moyens de contrôle et de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

**C'est sur cette base que la CGT Finances Publiques a appelé les agents de la DGFIP à se mobiliser et à participer aux manifestations organisées le 7 mars dernier.**

Montreuil, le 21/03/2017

**Syndicat national  
CGT Finances Publiques**

- Case 450 ou 451
- 263 rue de Paris
- 93514 Montreuil Cedex
- [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)
- Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)
- [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)
- Tél : 01.55.82.80.80
- Fax : 01.48.70.71.63



## LE DIALOGUE SOCIAL

Nous avons boycotté la première convocation de cette CAP, comme pour celles qui ont été convoquées depuis le 17 janvier 2017. Pourquoi ?

Pour vous exprimer encore une fois notre profonde colère face à l'attitude provocatrice du Directeur général. Ses nouvelles propositions formulées le 13 janvier sur le dialogue social, sans tenir compte des observations des organisations syndicales, sont un pur scandale.

Tant sur la méthode que sur le fond, elles restent inacceptables car elles remettent en cause des acquis fondamentaux en matière de droit syndical et de respect des représentants syndicaux et des élu.es des personnels, particulièrement pour ce qui nous concerne, des élu.es aux CAPN.

La CGT Finances Publiques, attachée au respect de la démocratie, du droit syndical et des représentants et élus des personnels, tout comme à la défense individuelle des agents dans un cadre collectif, condamne sans appel les propositions du Directeur général.

Par ce choix délibéré de casser le dialogue social à tous les niveaux le Directeur général prend la responsabilité d'empêcher le fonctionnement des CAPN :

- ▶ c'est retirer aux élus les moyens d'accomplir leur mandat dans les conditions satisfaisantes pour la défense des droits et garanties des personnels ;
- ▶ c'est l'impossibilité et d'énormes difficultés pour les élus à défendre le droit à titularisation, à mutation, à avancement, à recours de l'évaluation, avec la réduction drastique des temps de préparation et consultation ;
- ▶ c'est bafouer d'un revers de main le vote de 86% des personnels de la DGFIP qui reconnaissent le rôle de leurs représentants syndicaux dans toutes les instances.

### **Pour nous, élus des personnels, il est intolérable de changer la donne en cours de mandat !**

Nous nous sommes engagés pour un mandat de 4 ans avec des modalités de fonctionnement qui ont fait l'objet de longues discussions aboutissant à la publication d'un « Règlement intérieur » et d'un « Guide de fonctionnement des CAPN » modifié en octobre 2015.

Nous nous sommes surtout engagés vis-à-vis des personnels de notre corps et vous reconnaissez vous-mêmes le rôle important et le sérieux des élus dans les CAPN, par l'apport de leurs connaissances et du lien qu'ils ont avec les directions locales et les personnels, rôle qui a souvent facilité le travail des bureaux RH notamment.

**Pour ces raisons, les élu.es de la CGT Finances Publiques, condamnent et refusent les propositions faites sur le dialogue social. Nous ne porterons pas la responsabilité de ces reculs de nature à remettre en cause le droit des personnels à être correctement défendus et représentés.**

**Nous alertons les personnels sur les choix dangereux faits par la Direction générale.**

## LA CAP

Nous ne pouvons que déplorer l'erreur faite par l'administration qui a conduit à l'annulation du projet et le manque d'information à l'ensemble des agents participants à cet appel à candidature.

Non contente de nous réduire le temps de consultation, l'administration ne se met pas en capacité de répondre aux questions des élus lors de ladite consultation.

**Pour mémoire lors de la CAPN HM du 13 janvier 2016, il y avait 81 candidatures pour 14 postes proposés. Pour mener à bien l'instruction de ces dossiers, les élus (es) disposaient de deux journées de consultation.**

Cette année, nous avons 206 candidatures pour 31 postes avec une seule journée de consultation. De plus au moment de la sortie du 1<sup>er</sup> projet annulé par l'administration suite à une erreur dans le mouvement, il n'y avait personne pour répondre à nos questions pendant ce temps de consultation réduit.

**L'administration ne nous met pas en capacité de préparer sereinement la CAP.**

Les agents issus de la Filière Fiscale sont quasi systématiquement écartés du mouvement.

L'ancienneté administrative est fortement remise en cause et l'administration introduit du profilage pour les affectations en catégorie C.

A ce propos, les avis ne sont pas souvent motivés.

Pour la CGT finances Publiques, il est inacceptable que des collègues qui ont développé une carrière dans différents métiers de la DGFIP et par la même occasion « prouvé » leur polyvalence et leur capacité à acquérir de nouvelles connaissances soient écartés de ces mouvements.

L'administration doit motiver clairement ses refus !

Nous apprenons, qu'à la demande de la DSFIPE, 2 emplois C ont été gelés dans les TAF : 1 C à Washington (US) et 1 C à Rabat (Maroc). Nous découvrons à la parution du projet que l'administration n'a pas pris la peine de prévenir les agents ayant fait acte de candidature!

Nous souhaitons connaître la raison de ces gels de poste décidés après les appels à candidature.

Depuis le début de la fusion, la CGT Finances Publiques revendiquait l'ouverture des postes Hors Métropole aux agents des deux filières.

L'an dernier, lors de la CAP HM, l'Administration avait dit « réfléchir » à une ouverture aux deux filières...

Les élus de la CGT Finances Publiques avaient insisté longuement sur la formation professionnelle qui devait permettre l'ouverture aux agents des deux ex administrations.

Résultat un groupe de travail programmé le 28 novembre 2016 et l'appel à candidature du 23 décembre qui actent un recrutement à avis !

**La CGT Finances Publiques dénonce** la mise en place d'une sélection au « profil » et sur « avis » qui constitue un recul aussi bien pour les personnels que pour les missions. Outre l'opacité dans la détermination des profils, le fait d'introduire un avis bloquant de la direction d'origine n'est nullement une garantie et donne des pouvoirs aux directeurs des plus inquiétants, qui plus est lorsque cela permet d'écarter des agents de leur centre d'intérêt moral et matériel.

**La CGT Finances Publiques rappelle** également son attachement à ce que l'administration s'assure de la bonne santé des agents devant partir dans les contrées lointaines. Cela implique une visite médicale systématique (couverte

par une autorisation d'absence) combinée à une bonne information des conditions de vie locales. Cela vaut pour toutes les contrées, et pas seulement l'Afrique Sub-saharienne, car les conditions de prise en charge sanitaire peuvent s'avérer particulièrement délicates dans de nombreux pays.

**La CGT Finances Publiques** a été force de proposition pour faire évoluer la situation concernant les affectations dans les Trésoreries à l'étranger (TAF) et les collectivités d'outre-mer (COM).

Vous connaissez déjà la plupart de nos positions, et en rappelons les principales ici :

- Durée de séjour à l'étranger de trois années renouvelables une fois,
- Possibilité de postuler pour l'étranger depuis les DOM,
- Ouverture de l'intégralité du réseau HM à l'intégralité des agents de la DGFIP,
- Outil de formation adapté,
- Refus des postes à «profil» ou à «avis».



## LE COMPTE RENDU

### 🗨️ Réponse de l'administration :

Sur la remise en cause du dialogue social à la DGFIP, le président de la CAP a indiqué que la décision de réduire le temps de préparation des CAP Nationales avait été prise par le DG Bruno Parent.

Cependant, il a estimé qu'une seule journée de préparation était suffisante pour examiner les 206 candidatures sur les 31 postes proposés au mouvement...

Le président a justifié la mise en place depuis cette année d'un dispositif de postes à avis pour pourvoir les emplois Hors Métropole et dans les TAF, au motif que cela permettait de sélectionner des agents déjà opérationnels sur les postes concernés.

Il a confirmé que c'était le bureau de gestion qui effectuait un « tri » en fonction du parcours des collègues et de leur ancienneté administrative.

Il a aussi clairement indiqué que comme par le passé, les agents proches de la retraite étaient écartés au motif qu'ils ne peuvent pas effectuer les 4 ans de service Hors Métropole !

Il a rappelé que les listes complémentaires étaient supprimées (sauf sur l'Afrique transsaharienne) car l'administration considère que les agents qui auraient d'éventuels problèmes de santé ne postuleraient pas...

Concernant les gels de postes sur les TAF Etats Unis et Maroc, le président de la CAP a indiqué que ces structures étaient aussi impactées par les suppressions d'emplois.

## 👉 LA CAP :

La CAP avait à examiner les appels à candidatures pour les trésoreries auprès des ambassades de France à l'Étranger. 12 postes étaient proposés :

- 3 en Algérie,
- 2 à Djibouti,
- 2 aux États Unis,
- 1 au Gabon,
- 1 au Maroc,
- 2 au Sénégal,
- 1 en Tunisie.

Était également à l'ordre du jour le projet des affectations sur les Communautés d'Outre Mer. 19 postes étaient proposés :

- 4 en Nouvelle Calédonie,
- 12 en Polynésie Française,
- 2 en Guadeloupe (Trésorerie de St Martin),
- 1 à Saint Pierre et Miquelon.

Cette année, 206 agents issus des deux filières avaient candidaté sur les postes Hors Métropole et sur les Trésoreries Françaises à l'étranger.

Les agents issus de la Filière Fiscale ont quasi systématiquement un avis défavorable et pour les agents qui ont une faible ancienneté dans l'administration le bureau de gestion ne prend même pas la peine de demander un avis à la direction d'accueil !!

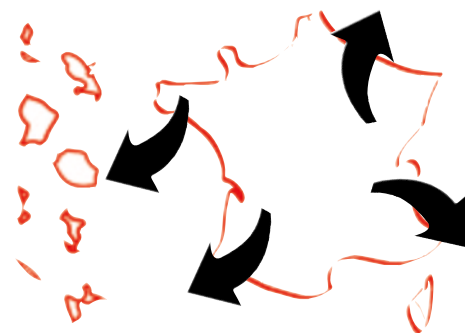
Malheureusement, comme nous le dénonçons dans notre déclaration liminaire, c'est le travers des postes à avis. L'administration fait son tri dans les demandes en fonction de ses besoins.

Pour la CGT, La règle de l'ancienneté même si elle n'est pas « parfaite » évite les effets d'aubaine et a le mérite de la transparence.

**Pour les agents dont l'avis était favorable, les mouvements ont été effectués selon la règle de l'ancienneté administrative et pour les prioritaires en fonction de leur Centre des Intérêts Moraux et Matériels (CIMM).**

## TABLEAU DES COUPURES HORS MÉTROPOLE/COM

	Nbre de postes à pourvoir	Ancienneté administrative du dernier agent rentré
ALGERIE	3	AP 1 <sup>ère</sup> classe 6 <sup>ème</sup> échelon
DJIBOUTI	2	AP 2 <sup>ème</sup> classe 7 <sup>ème</sup> échelon
ETATS UNIS	2	AP 1 <sup>ère</sup> classe 8 <sup>ème</sup> échelon
GABON	1	AP 2 <sup>ème</sup> classe 8 <sup>ème</sup> échelon
MAROC	1	AP 1 <sup>ère</sup> classe 8 <sup>ème</sup> échelon
SENEGAL	2	AP 1 <sup>ère</sup> classe 6 <sup>ème</sup> échelon
TUNISIE	1	AP 1 <sup>ère</sup> classe 6 <sup>ème</sup> échelon
NOUVELLE CALEDONIE	4	A P 1 <sup>ère</sup> classe 5 <sup>ème</sup> échelon
POLYNESIE FRANCAISE	12	CIMM
GADELOUPE ST MARTIN	2	AP 2 <sup>ème</sup> classe 7 <sup>ème</sup> échelon
ST PIERRE ET MIQUELON	1	AP 1 <sup>ère</sup> classe 7 <sup>ème</sup> échelon



La CGT a voté contre le projet proposé par l'administration.

**Pour la CGT Finances Publiques**, l'affectation doit se faire selon la règle de l'ancienneté administrative comme dans l'ensemble du réseau.

L'administration doit mettre en place des formations pour les agents appelés à muter sur des Trésoreries à l'Étranger et sur des Postes Hors Métropole.

**Enfin, la CGT Finances Publiques** condamne la fermeture de 9 des 16 trésoreries auprès des ambassades de France et la suppression de postes sur les trésoreries restantes.

Ces fermetures s'inscrivent dans la politique de remise en cause du maillage territorial à la DGFIP que la CGT Finances Publiques combat fermement.